Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-FONDSOLIDARITEL-DE

N°16

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,**
- **M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

Absente :

- **Mme ROMEUF.**

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET : FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement est un fonds départemental qui intervient pour les personnes ayant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans un logement.

Le Conseil Départemental sollicite la Commune de Lapalisse pour participer au financement du FSL à hauteur de 1 € par habitant.

La population municipale s'élevait à 3 138 habitants au 1er janvier 2026.

Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour le versement de cette contribution pour l'année 2026.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-FONDSOLIDARITEL-DE

- d'approuver la contribution de la Commune de Lapalisse au Fonds de Solidarité au Logement du Département de l'Allier pour 2026 pour un montant de 3 138 €,

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à ce mandatement sur l'exercice comptable 2026 à l'article comptable 65733.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié
le : 15 SEP. 2026
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120